Commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

8 SEPTEMBRE 2026

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Exportation à l'international des artistes issus de la scène musicale francophone belge» 4

1.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Refus de visa pour des artistes devant jouer une production cofinancée par la Belgique» 6

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie «Genre et droits des femmes» 2026-2029: quel plan d'action pour vos compétences?» 9

1.4 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Formation contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles» 9

1.5 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Monitoring des repas scolaires dans les écoles à encadrement différencié» 13

1.6 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Report de la vingt-septième édition de la Nuit des Chœurs et situation du chant choral en Fédération Wallonie-Bruxelles» 17

1.7 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Réforme fédérale des pensions et ses conséquences pour les travailleuses et travailleurs des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles».....20

1.8 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Sauvegarde des langues régionales» 22

1.9 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Polémique autour de l'exposition de l'Atelier 34zero Museum» 25

1.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Adaptation des dispositifs de sécurité des musées face à l'évolution des vols et des menaces» 26

1.11 Question de Mme Aline Godfrin, intitulée «Accès des troupes de théâtre amateur à des lieux de répétition en Fédération Wallonie-Bruxelles».....29

1.12 Question de Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Future Maison des travailleuses et travailleurs des arts» 32

VERSION PROVISOIRE

1.13 Question de Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Les centres d'expression et de créativité célèbrent leurs cinquante ans».....35

1.14 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Intervention de la ministre-présidente dans la gestion interne de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie (ORCW)».....37

1.15 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Premier bilan des inscriptions dans les académies artistiques et musicales».....39

2 Ordre des travaux 42

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 16h50.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Exportation à l'international des artistes issus de la scène musicale francophone belge»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l'artiste belge Stromae, dont nous sommes très fiers, vient de dépasser le milliard d'écoutes sur Spotify avec sa chanson «*Alors on danse*». Il devient ainsi le quatrième artiste francophone et le deuxième artiste belge à atteindre ce niveau d'écoutes.

Ce succès confirme le rayonnement international de la musique francophone belge, alors que la grande majorité des titres les plus écoutés restent en anglais. Il pose aussi la question de la rémunération des artistes. Selon plusieurs estimations relayées par la presse, un milliard d'écoutes rapporterait environ 3 millions d'euros à un artiste, sur base d'une moyenne de 0,003 cent par écoute. Toutefois, Spotify ne communique pas de montant précis et ne rémunère pas les artistes de façon uniforme: le montant dépend des accords passés avec les labels et les distributeurs. Cette opacité me dérange et elle m'inquiète; elle touche l'ensemble des artistes, y compris ceux qui bénéficient d'un soutien public pour développer leur carrière.

Les parcours hors norme des Belges, Stromae ou Angèle, sont remarquables, mais ces énormes succès ne doivent pas faire oublier que la Fédération Wallonie-Bruxelles regorge de beaucoup d'autres artistes qui peinent à gagner en visibilité. Une étude de la Commission européenne précise que la circulation transfrontalière des contenus demeure difficile.

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles valorise-t-elle les succès internationaux comme celui de Stromae pour promouvoir la musique francophone belge à l'étranger? Quels dispositifs concrets de soutien existe-t-il afin d'aider les artistes émergents à lancer leur carrière chez nous, voire à percer à l'international? Les financements alloués à Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) seront-ils réévalués? Suivez-vous de près les avancées de la campagne «+ de place» de la Fédération des auteur.rices, compositeur.rices et interprètes réuni.es (FACIR)?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le succès international de Stromae est une fierté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il témoigne de la qualité de notre scène musicale et renforce, à l'étranger, l'image d'un territoire capable de faire émerger des projets qui dépassent ses frontières.

Le milliard d'écoutes reste toutefois un indicateur de visibilité, pas de situation économique. Le défi des politiques publiques est de permettre à plus d'artistes de transformer cette visibilité en carrière durable. Notre mission n'est donc pas d'espérer reproduire uniquement un phénomène comme Stromae, mais de créer les conditions pour qu'une plus grande diversité d'artistes puisse se développer durablement, ici comme à l'étranger.

Le soutien au développement international des projets musicaux repose sur les dispositifs de Wallonie-Bruxelles International (WBI), en lien avec son agence spécialisée, WBM. Il peut couvrir la participation à une vitrine ou un marché à l'étranger, une tournée, la promotion d'un enregistrement, une résidence internationale, ou encore la prospection de marchés. Les demandes sont évaluées sur l'ancrage du projet en Fédération Wallonie-Bruxelles, son encadrement professionnel et sa stratégie de développement.

WBM complète ce soutien par une veille sur les marchés internationaux, une présence dans les festivals de découverte, et un travail de mise en relation avec programmateurs, agents et labels étrangers. Son dispositif «*Travel Support*» permet aux artistes autogérés et à leurs structures de participer à ces événements professionnels. Plus récemment, WBM a développé des parcours d'accompagnement structurés, qui combinent stratégie, méthodologie et mise en réseau pour les projets nécessitant un suivi renforcé.

Il faut par ailleurs distinguer l'émergence artistique du développement international. WBM intervient lorsqu'un projet dispose déjà d'un ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un potentiel de développement à l'étranger. La création, la production et la diffusion locale relèvent d'un écosystème plus large, dont l'articulation permet ensuite d'envisager l'international.

Enfin, la campagne «+ DE PLACE», portée par la FACIR, campagne déjà évoquée en commission, met en lumière un défi réel.

La protection de la diversité culturelle compte parmi les priorités les plus importantes de cette législature et nous y travaillons également au niveau supranational. La croissance du marché musical ne garantit, en elle-même, ni une meilleure exposition ni une meilleure rémunération pour nos artistes.

La FACIR participe aux instances de concertation du secteur, notamment à la Chambre de concertation des musiques. Ses constats nourrissent ainsi le dialogue

VERSION PROVISOIRE

avec les pouvoirs publics, en particulier sur l'application concrète des quotas et sur la diversité réelle des artistes exposés.

Le rayonnement international commence par une meilleure visibilité sur notre propre territoire et doit être la continuité de l'action publique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous y sommes d'ailleurs très attentifs dans le cadre de la création d'une agence unique de l'action culturelle internationale. Elle rassemblera, comme déjà indiqué, les compétences aujourd'hui réparties entre WBI, l'Administration générale de la culture (AGC) et les agences sectorielles, dont WBM, pour gagner en cohérence et en efficacité dans l'accompagnement des artistes et des créateurs au niveau international.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai pris note de votre réponse au vol, mais j'ai vu que vous disiez que le principal était d'avoir d'ailleurs une meilleure visibilité pour les artistes chez nous, sur notre territoire, avant d'envisager une campagne au niveau international. Cela tombe bien puisque l'opération «*NRJ in the park*» revient à Charleroi après dix ans d'absence et Stromae y a donné – je pense que c'était en 2013 – l'un de ses plus gros concerts.

Peut-être que Stromae a été révélé à cette occasion? En tout cas, toujours est-il que nous pourrions utiliser aussi cette scène populaire gratuite à tous pour promouvoir des artistes de chez nous et leur filer un petit coup de main en matière de visibilité. Il ne suffit parfois de pas grand-chose pour qu'un son, une manière, une philosophie, un style particulier perce.

Il y a des parcours personnalisés. C'est bien d'avoir des artistes internationaux comme Stromae et Angèle, mais je pense que le problème se situe surtout au niveau de la promotion de nos artistes locaux qui peinent à avoir de la visibilité. Dès lors, il faut vraiment renforcer les moyens à ce niveau-là. Je ne sais pas si WBM bénéficie de plus de moyens. Je suppose que ce n'est pas le cas, sinon vous nous en auriez sans doute parlé en priorité.

1.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Refus de visa pour des artistes devant jouer une production cofinancée par la Belgique»

Mme Isabella Greco (PS). – J'avoue que cette info m'a consternée. Les artistes marionnettistes sénégalaises, Astou et Seynabou, devaient se produire pour près de 100 représentations chez nous et ailleurs en Europe. Toutefois, nous avons appris à la mi-août que l'Office des étrangers avait refusé le visa à ces artistes, alors qu'elles étaient venues pas plus tard qu'en décembre dernier sur notre territoire. Aucun motif de refus clair n'a été communiqué dans la presse; vous avez peut-être plus d'informations, Madame la Ministre-Présidente.

Ces artistes ont bénéficié de fonds publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via des subventions annuelles du Tof théâtre, de Wallonie-Bruxelles International (WBI), dans le cadre de la coopération bilatérale Belgique-Sénégal, de la

Commission internationale du théâtre francophone (CITF). L'idée était d'assurer la mobilité internationale de ce spectacle.

Le secteur culturel reste un peu surpris – nous, aussi. Les gens qui ont lu l'article dans la presse, comme moi, se sont inquiétés. Ce refus de visa est incompréhensible, d'autant plus que la formation professionnelle, puis la carrière des artistes ont été cofinancées en Belgique, à hauteur de centaines de milliers d'euros d'argent public.

Alors que le cabinet de la ministre fédérale, Anneleen Van Bossuyt, n'a pas souhaité réagir, l'Office des étrangers a précisé qu'il n'a fait que remplir sa mission, en exécutant la politique du gouvernement belge. Votre cabinet a aussi pris divers contacts, tant au niveau des Relations internationales que de la Culture, notamment avec la division coopération internationale de WBI et la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Dakar.

Quelles sont les suites de cette affaire? Avez-vous pu récolter plus d'informations? Quelle est la situation actuelle des deux artistes? Avez-vous pris des contacts avec la ministre Van Bossuyt ou avec l'Office des étrangers? Et, la grosse question que tout le monde se pose: est-ce que les 100 représentations pourront avoir lieu ou pas?

Il est tout de même interpellant de voir que la Fédération Wallonie-Bruxelles investit de l'argent dans des créations artistiques qui ne pourraient finalement pas être jouées en Belgique, sur notre territoire, à cause d'un problème créé de toutes pièces par une autre institution belge. Avez-vous eu l'occasion de résoudre ce problème, pas des moindres? Existe-t-il des dérogations susceptibles d'être données par l'administration dans ce cas de figure, pour qu'elles puissent venir faire leur spectacle?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Les deux artistes sénégalaises ont finalement obtenu leurs visas et rejoint la Belgique le 22 août dernier. La partie belge de leur tournée, prévue les 18 et 19 août dans le cadre des Rencontres Théâtre Jeune Public à Charleroi, soit quatre représentations, n'a malheureusement pas pu être honorée. Les artistes ont toutefois pu rejoindre le festival Au Bonheur des Mômes, au Grand-Bornand en France, où douze représentations se sont tenues du 24 au 27 août, et poursuivre ainsi la tournée prévue.

Ce projet s'inscrit dans une coopération artistique soutenue par WBI. WBI avait accordé un soutien au projet *«Keur Mame Boye»*, développé par le TOF Théâtre avec l'association Djarama au Sénégal, à hauteur de 16 000 euros. Ce projet vise notamment la création d'un spectacle de marionnettes et la professionnalisation de jeunes artistes sénégalaises.

VERSION PROVISOIRE

Le directeur du TOF Théâtre a alerté mon cabinet de la situation le 13 août. Le même jour, mon cabinet a pris contact avec WBI et notre Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Dakar, ainsi qu'avec le cabinet du ministre des Affaires étrangères. Le refus de la demande initiale de visa étant basé sur des raisons «techniques», à savoir un dossier incomplet, le dépôt d'une nouvelle demande de visa – cette fois-ci complète et répondant à toutes les exigences légales – a permis aux artistes d'obtenir rapidement un nouveau rendez-vous au consulat qui a délivré le visa.

Je rappelle que la délivrance des visas relève de l'autorité fédérale. Ni la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni WBI, ni nos représentations à l'étranger ne disposent d'un pouvoir de décision ou de dérogation à ce sujet. Nos délégations générales à l'étranger peuvent néanmoins jouer un rôle de relais et d'accompagnement. Dans le cadre des projets soutenus par WBI, elles peuvent faciliter les contacts et accompagner certaines démarches administratives auprès des ambassades et des autorités compétentes, comme cela a été le cas ici avec notre ambassade au Sénégal. Cet accompagnement ne se substitue évidemment ni aux procédures applicables ni à l'examen des demandes de visa par les autorités compétentes.

Dans ce dossier, chacun est intervenu dans le cadre de ses compétences. Nos services ont assuré le suivi du projet et apporté les éléments utiles relatifs à son contexte. Mon cabinet a assuré les contacts institutionnels utiles qui ont permis de trouver une solution rapide avec nos collègues du fédéral. Toutefois, la décision relative aux visas est restée de la compétence des autorités fédérales.

Mme Isabella Greco (PS). – En fin de compte, les artistes concernées ont donc loupé les dates qu'elles avaient prévues sur notre territoire. C'est quand même fou que l'argent public qui a été investi dans des spectacles soit mis en danger par un manque de coordination entre les administrations belges. J'entends bien que le dossier de demande était incomplet; mais là aussi, je trouve incompréhensible qu'il y ait un dossier incomplet alors qu'elles sont venues en Belgique en décembre dernier et qu'elles sont connues de nos autorités depuis des années, puisque nous travaillons avec elles. Ce sont nos institutions artistiques qui les ont formées.

Enfin, 16 000 euros, ce ne sont pas des millions d'euros, mais c'est de l'ordre de la somme symbolique. Je trouve quand même incompréhensible que deux artistes qui sont déjà venues en Belgique quelques mois plus tôt se voient refuser un visa. Du point de vue du message envoyé, cette position extrême par rapport à des personnes qui viennent de l'étranger est trop radicale.

Honnêtement, cela me fait très peur, parce que si l'État fédéral s'attaque aussi à celles et ceux avec qui nous collaborons, notamment dans le cadre de la culture, qui est l'expression par excellence pour combattre ce genre de repli sur soi, alors franchement, je me demande où nous allons.

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie «Genre et droits des femmes» 2026-2029: quel plan d'action pour vos compétences?»

1.4 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Formation contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Leila Agic (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous êtes la troisième membre du gouvernement que j'interpelle aujourd'hui sur la stratégie «Genre et droits des femmes», et j'espère vraiment que vous allez relever le niveau de votre gouvernement, qui n'est pas fameux jusqu'à présent – au point qu'une ministre s'est demandé pourquoi je posais cette question dans sa commission!

La stratégie «Genre et droits des femmes» 2026-2029, commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, affiche l'ambition de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, en articulant intégration transversale de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques et actions spécifiques en faveur des droits des femmes.

Néanmoins, cette stratégie précise qu'elle ne constitue pas en elle-même un plan d'action et prévoit explicitement qu'après l'adoption de la stratégie par le gouvernement, chaque ministre précisera son action sous forme de mesures, assorties d'indicateurs de résultats, afin d'atteindre les objectifs stratégiques définis. Lors d'un précédent échange en réunion de commission, le ministre Coppieters a précisé que des réunions de travail devaient se tenir pour finaliser des fiches-actions destinées à préciser les indicateurs de suivi, de résultat et d'impact sur lesquels l'évaluation continue portera. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de connaître concrètement la contribution de chaque membre du gouvernement à la mise en œuvre de cette stratégie.

Madame la Ministre-Présidente, la stratégie souligne la nécessité de valoriser les conditions de travail et de renforcer l'attractivité de l'emploi dans des secteurs où les femmes sont surreprésentées. Dans les matières relevant de vos compétences, quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour contribuer à cet objectif, notamment à travers des leviers budgétaires?

La stratégie mentionne également la surreprésentation des femmes dans des secteurs et des postes avec une plus faible rémunération, des compétences moins valorisables sur le marché de l'emploi, davantage de temps partiels et des horaires atypiques. Confirmez-vous la surreprésentation des femmes dans le secteur socioculturel? La stratégie précise que revaloriser les conditions de travail dans ces secteurs, en veillant à proposer des emplois stables et de qualité, permettrait de lutter contre la précarité des travailleurs et des travailleuses et engendrerait des

VERSION PROVISOIRE

impacts positifs dans les domaines de l'emploi et de la santé. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre?

En ce qui concerne la représentation des femmes dans les lieux de décision, la stratégie évoque l'évaluation, voire l'ajustement des instruments d'attribution de subventions et de bourses ainsi que des dispositions visant à améliorer la représentation des femmes aux postes de direction. Dans vos compétences, quels dispositifs entendez-vous examiner en priorité, et selon quels critères? Quel est le calendrier précis de mise en œuvre de ces actions au sein de vos compétences?

Quels moyens budgétaires, humains et organisationnels spécifiques seront affectés à la mise en œuvre de ces actions? Des fiches-actions relatives à vos compétences ont-elles déjà été élaborées? Le cas échéant, pouvez-vous nous présenter les principales orientations de ces fiches? Quels indicateurs de réussite et d'impact avez-vous retenus pour évaluer l'efficacité de vos mesures en faveur de l'égalité de genre d'ici 2029? Comment les acteurs de terrain et les associations féministes spécialisés dans vos domaines seront-ils associés à la mise en œuvre et au suivi de ces mesures?

Mme Isabella Greco (PS). – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise un cycle de dix formations destinées aux travailleurs et aux travailleuses du secteur culturel pour les aider à reconnaître les violences sexistes et sexuelles (VSS) et à connaître les voies de recours existantes. Ce cycle est réparti à parts égales entre les employeurs et employeuses d'un côté, et les travailleurs et les travailleuses de l'autre, afin de préserver la liberté de parole de chacun et de chacune.

Chaque séance réunit une vingtaine de participants issus d'institutions variées, telles que le Théâtre national Wallonie-Bruxelles, l'Eden à Charleroi, l'Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL) et l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP). Ces formations abordent des questions très concrètes; il s'agit par exemple de la différence entre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel, des limites du consentement, surtout dans le cadre artistique dans lequel il y a parfois, notamment au théâtre, des scènes de nudité ou d'amour, ou encore l'obligation pour toute ASBL qui emploie du personnel de désigner un conseiller ou une conseillère en prévention externe.

Ce programme initialement réservé aux arts vivants, donc au théâtre, à la danse et à la musique, a récemment été étendu de façon bienvenue aux arts plastiques, à la demande du secteur lui-même qui partage avec les arts vivants une même réalité de précarité contractuelle. Une formation comparable existe par ailleurs pour le secteur de l'audiovisuel depuis 2021, également financée par notre Fédération.

Malgré la richesse de ce dispositif, force est de constater que plusieurs participants interrogés révèlent une importante limite: cette formation resterait peu adaptée

à la situation des artistes indépendants et intermittents, plus exposés économiquement et disposant donc de moins de recours que les salariés. La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et le tribunal du travail ne leur étant souvent pas accessibles, ils sont renvoyés vers la voie pénale.

La première question touche au cycle annuel des dix formations: va-t-il être reconduit pour cette saison? Le cas échéant, sous quelle forme le sera-t-il, et prévoit-on un élargissement à d'autres secteurs? Disposez-vous d'une évaluation chiffrée de l'impact de ces formations sur le nombre de signalements ou sur la perception des VSS dans le secteur culturel? En d'autres termes, est-ce efficace? Quelles mesures spécifiques sont envisagées pour combler le vide juridique concernant les artistes indépendants et intermittents? Est-il prévu d'allouer un budget dédié à la pérennisation et à l'extension de ces formations?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, la stratégie «Genre et droits des femmes» 2026-2029 a été adoptée conjointement par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement wallon au mois de février 2026. Elle fixe les objectifs stratégiques de la législature et prévoit leur déclinaison opérationnelle à travers des plans d'action élaborés dans chaque compétence concernée.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à Mme Pavet lors de nos échanges en commission au mois de juin, les travaux de mise en œuvre de cette stratégie se poursuivent désormais à travers l'élaboration des fiches-actions dans les différentes compétences concernées. Les modalités concrètes de mise en œuvre faisant encore l'objet d'un travail d'élaboration et de concertation, il serait donc prématuré de présenter à ce stade le contenu définitif des actions qui seront retenues. La stratégie prévoit par ailleurs un suivi régulier de sa mise en œuvre, avec une évaluation intermédiaire en 2027 et une évaluation finale à la fin de la législature.

Sans préjuger des actions qui seront retenues dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà déployés dans le secteur culturel, notamment une formation en matière de lutte contre les VSS destinée aux acteurs de terrain des différentes disciplines artistiques soutenues par notre Fédération.

De telles formations ont été déployées en 2026 dans les secteurs de la musique et des arts vivants, dans le cadre d'une collaboration entre l'IEFH et l'Administration générale de la culture (AGC). La formation vise à sensibiliser les opérateurs culturels, à renforcer les outils de prévention au sein des structures et à améliorer la prise en charge. La dernière session est prévue le 15 septembre prochain. Près de 150 opérateurs culturels auront été formés.

VERSION PROVISOIRE

S'agissant de la poursuite de ladite formation au-delà de 2026, une évaluation du dispositif sera réalisée à l'issue de la dernière session prévue au mois de septembre. Aucune évaluation globale de l'impact du dispositif n'est dès lors disponible à ce stade.

Sur cette base, des propositions pourront être formulées concernant les suites à y donner, le cas échéant, avec certains ajustements organisationnels ou thématiques ou par le biais d'un éventuel élargissement du dispositif à d'autres secteurs culturels. Des discussions sont également en cours concernant l'élaboration d'un guide pratique destiné aux opérateurs culturels.

Le travail se poursuit avec l'administration et les acteurs concernés afin que la mise en œuvre de la stratégie dans le secteur culturel repose sur des mesures adaptées aux réalités du terrain et susceptibles de produire des effets concrets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces travaux font le lien avec le décret du 11 juin 2026 visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice (décret «Protection étudiante»). En effet, les formations prévues dans ledit décret, notamment dans les écoles supérieures des arts (ESA), permettent de sensibiliser les futurs artistes dès le début de leur formation.

Mme Leila Agic (PS). – Mon espoir tombe à l'eau. Je suis dépitée par votre réponse. Vous nous rappelez qu'il y a eu un accord au gouvernement en février; nous sommes en septembre et vous me dites qu'il est prématuré d'avoir plus d'éléments sur les fiches-actions. À ce rythme, nous arriverons à la fin de la législature et je ne saurai toujours pas concrètement ce que va faire l'un des membres de ce gouvernement pour mettre en œuvre les vœux apparemment pieux de M. Coppieters dans son plan.

Ce qui me rend triste aujourd'hui, c'est que j'avais énormément de choses à reprocher à votre accord de gouvernement, mais j'avais le petit espoir qu'un gouvernement avec autant de femmes puisse donner la priorité à ce genre de question. De voir à quel point ce n'est pas le cas aujourd'hui me laisse sans voix. Je ne sais pas quoi en déduire, mais cela m'inquiète pour le bilan qu'aura ce gouvernement en fin de législature concernant les droits des femmes et les questions de genre.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, ce dispositif est une très bonne chose. J'ai toutefois évoqué ses limites en lien avec la situation des artistes indépendants et intermittents – je crois que vous n'avez pas répondu à cet élément. Ce problème doit être réglé. La sécurité des différents travailleurs de la culture ne peut pas dépendre de leur statut de travail. Si nous investissons dans la lutte contre les VSS, c'est pour tout le monde. Nous devons donc porter une attention particulière à ces deux catégories d'artistes.

Je prends bonne note que 150 institutions ont bénéficié de ces formations; c'est un élément positif. J'espère que le travail va se poursuivre. C'est très important. Le guide des bonnes pratiques constitue une excellente nouvelle, mais cela ne peut pas remplacer les formations régulières.

Aujourd'hui, face au retour catastrophique du masculinisme – notamment chez les plus jeunes – et à la banalisation de ce phénomène, nous devons, plus que jamais, continuer à travailler pour faire reculer des VSS qui, pour rappel, ont toujours été acceptées dans cette société patriarcale.

Je rejoins ma collègue: au milieu de notre malchance, nous avons la chance d'avoir une présence féminine importante au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: que la solidarité entre femmes soit alors au cœur de ce combat.

1.5 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Monitoring des repas scolaires dans les écoles à encadrement différencié»

Mme Isabella Greco (PS). – Cette rentrée est marquée par de nombreuses nouveautés. La plupart d'entre elles ne sont malheureusement pas synonymes de bonnes nouvelles pour les élèves comme pour les enseignantes et enseignants. C'est le cas de la suppression du dispositif des cantines gratuites, destiné à offrir un repas complet, sain et durable aux enfants les plus défavorisés. Cette mesure est insupportable parce qu'elle touche aux plus jeunes et aux plus faibles. Parce qu'un enfant qui a faim ne peut pas apprendre.

La ministre de l'Éducation a nié pendant des mois la disparition des cantines gratuites. Avant l'été encore, son cabinet a expliqué dans la presse écrite que les nouveaux montants et la nouvelle répartition des crédits encore disponibles dans l'enveloppe dédiée à l'encadrement différencié peut «éventuellement décevoir certains établissements». Ce n'est pas une simple déception, mais plutôt une rage folle de la part des établissements scolaires, professeurs et parents!

Vous lui avez récemment emprunté le même ton lorsque vous avez déclaré sur «*Jeudi en prime*» que «les pouvoirs locaux auraient profité de l'opportunité pour arrêter aussi leur financement», niant de ce fait la situation d'asphyxie la plus complète dans laquelle les communes sont plongées par les différents niveaux de pouvoir.

Madame la Ministre-Présidente, pensez-vous réellement que les pouvoirs communaux n'attendaient que votre feu vert pour désinvestir dans les cantines gratuites, comme vous l'avez suggéré dans votre interview télévisée? J'imagine que non, et qu'il doit y avoir un contexte et une explication… Si je prends l'exemple de l'Athénée royal Yvonne Vieslet à Marchienne-au-Pont, à indice socioéconomique 1, 300 élèves sur 425 bénéficiaient de ces repas gratuits: il s'agit de 300 élèves pour lesquels il va falloir trouver une solution. Vous pensez sincèrement

VERSION PROVISOIRE

qu'avec une population comme celle-là, la directrice peut se permettre de désinvestir le dispositif?

À Charleroi, ces dix dernières années, nous avons, dispositif après dispositif, action concrète après action concrète, construit un modèle qui était voué à fonctionner à terme de manière autonome et durable. Nous avons investi dans le matériel de cuisine, dans les cuisines, dans le personnel, parce que pour nous chaque enfant doit bénéficier d'un repas équilibré, sans discrimination. Pour nous, dès qu'il a franchi la porte de l'école, un enfant égale un enfant. Car c'est à l'école que l'on redistribue les cartes et que l'on se crée un futur, les mêmes chances que n'importe qui d'autre, peu importe la situation financière des parents.

Et vous, d'un revers de la main, vous avez balayé ces dix années de travail passées à essayer de gommer les inégalités. Et sur le terrain compliqué de Charleroi, croyez-moi, les inégalités sont bien présentes! On les voit tous les jours, et, en toute honnêteté, ces repas faisaient la différence.

Combien d'établissements, combien de pouvoirs locaux doivent-ils bricoler des solutions ou opérer des arbitrages douloureux pour préserver un maximum leurs élèves de vos décisions unilatérales? Vous vous doutez bien qu'à Charleroi, comme un peu partout, on a pris l'option de la soupe – ce n'est pas un repas complet, mais c'est mieux que rien.

Aujourd'hui, quelle est la situation sur le terrain? Des directions ont-elles pu maintenir des repas gratuits dans les mêmes conditions que les années précédentes, sur la base de leurs deniers communaux? Sinon, comment la perte directe de moyens est-elle compensée? Les pouvoirs organisateurs, les écoles et/ou les parents doivent-ils mettre la main au portefeuille, et à quelle hauteur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je voudrais d'abord partager un point avec vous: aucun responsable politique ne peut rester indifférent lorsqu'il est question de l'alimentation des enfants. Nous savons tous qu'un enfant qui a faim apprend moins bien, participe moins bien à la vie scolaire et se trouve davantage exposé aux mécanismes de précarité. C'est précisément pour cette raison que ce sujet mérite un débat fondé sur les réalités de terrain et sur les faits.

Je comprends les inquiétudes exprimées par certaines directions, certains parents et certains pouvoirs organisateurs. Des difficultés existent dans plusieurs territoires, notamment en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement, de la pression sur les finances locales et des contraintes organisationnelles auxquelles les écoles sont confrontées.

Ces préoccupations sont légitimes et le Gouvernement les prend au sérieux. Cela étant dit, je ne peux pas vous laisser affirmer que la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait supprimé toute possibilité de repas gratuits dans les écoles. Ce n'est pas exact.

Comme Mme la Ministre Glatigny l'a rappelé jeudi dernier en séance plénière et hier en commission – votre tactique est de nous poser ces questions la même semaine à toutes les deux –, ce qui a été décidé est un changement du mode de financement. L'ancien appel à projets consacré aux repas gratuits a effectivement été abrogé, mais les moyens n'ont pas disparu. Un budget de 14 millions d'euros continue à être consacré à cet objectif et a été intégré dans le mécanisme de financement des écoles en encadrement différencié. Je rappelle en outre que l'ensemble des écoles subventionnées bénéficient depuis 2025 de la mesure «un élève égale un élève», qui représente un refinancement cumulatif d'environ 5 millions supplémentaires chaque année jusque 2035.

Vous m'interrogez également sur mes déclarations concernant les pouvoirs communaux. Je n'ai jamais voulu minimiser les difficultés financières auxquelles les communes sont confrontées. Chacun connaît les pressions considérables qui pèsent aujourd'hui sur les finances locales. Mon propos était simplement de constater que les situations observées sur le terrain sont diverses et que les décisions prises en matière de restauration scolaire résultent souvent d'une combinaison de facteurs: contraintes budgétaires locales, organisation des services, choix de gestion ou encore priorités définies par les pouvoirs organisateurs.

À ce stade, il est trop tôt pour dresser des constats définitifs ou alimenter des scénarios alarmistes. Mme Glatigny indiquait hier, en commission, que l'Administration générale de l'enseignement (AGE) ne dispose ni d'un recensement exhaustif des arbitrages réalisés ni de données consolidées permettant de mesurer l'évolution de l'offre de repas à l'échelle de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, un travail important est actuellement mené au sein de l'AGE sur les possibilités de *monitoring* des repas scolaires.

La mise en œuvre d'un *monitoring* spécifique supposerait donc une nouvelle collecte d'informations auprès des établissements scolaires. Or chacun sait que les écoles sont déjà confrontées à de nombreuses sollicitations administratives en début d'année scolaire. Le cabinet de Mme Glatigny et l'AGE examinent dès lors les modalités les plus pertinentes pour disposer d'informations fiables tout en respectant le travail des équipes éducatives.

Enfin, je veux rappeler que ce gouvernement reste pleinement attentif et mobilisé en faveur de l'accès à une alimentation saine, durable et accessible pour les enfants. C'est dans cet esprit que, par exemple, nous saluons l'initiative de nos collègues du gouvernement wallon qui ont récemment validé la feuille de route relative à la restauration collective, qui doit permettre à des centaines de cantines

VERSION PROVISOIRE

d'offrir des repas plus sains, davantage issus de productions locales et plus durables, sans augmentation du coût pour les usagers.

Nous continuons d'ailleurs à explorer des pistes de collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. Ces échanges s'inscrivent notamment dans les travaux préparatoires menés dans le cadre de plusieurs démarches de coopération entre entités fédérées.

Par ailleurs, la question de l'alimentation durable et de l'accès à une alimentation de qualité figure parmi les thématiques identifiées pour un travail conjoint, notamment dans le cadre de la préparation du programme d'action 2026-2028 en cours d'élaboration conformément à l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation, à l'environnement, à la nature et au développement durable.

Madame la Députée, notre responsabilité est double: soutenir en priorité les enfants et les familles les plus fragilisés tout en assurant une gestion responsable des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est dans cet équilibre entre justice sociale, efficacité des politiques publiques et responsabilité budgétaire que s'inscrit l'action de notre gouvernement.

Mme Isabella Greco (PS). – Vous affirmez soutenir les enfants les plus fragilisés, qu'il s'agit du projet du gouvernement. Vous affirmez ne pas avoir supprimé purement et simplement les repas gratuits. Mais vous avez réalisé 7 millions d'euros d'économies, soit 30 % du budget. Cela a été réparti sur 760 écoles alors que 423 bénéficiaient du dispositif. Vous avez donc dilué l'investissement par élève.

Aujourd'hui, vous affirmez vouloir soutenir les enfants les plus fragilisés. J'ai juste une question: pourquoi ne pas avoir conservé les cantines gratuites dans les écoles dont l'indice socioéconomique justifie cette aide? Vous avez une logique d'économies que je ne partage pas. Je comprends que des économies doivent être réalisées, mais pas dans l'assiette des plus fragiles.

Vous me parlez de responsabilité budgétaire. Ce qui compte pour moi, ce sont des enfants qui ont faim. Et les adultes qui ont la possibilité de les aider. Quand on dispose de ces moyens, on ne détourne pas le regard. Vous laissez les écoles gérer la situation. Je vous le dis et le répète: il était possible de travailler différemment, avec des données objectivables. Vous laissez les écoles gérer avec ce qui leur reste après avoir diminué l'enveloppe. Voilà bien une démonstration de responsabilité… Mais se baser sur des données objectivables aurait sans doute été une approche trop sociale; cela aurait pu être contagieux. Continuons donc la logique libérale: tuer tout sur son passage.

À Charleroi, il y avait un budget de 1 130 000 euros. Il n'en restera que 729 000 pour la rentrée prochaine. Soit une perte de 600 000 euros. Ce sont 100 000 repas gratuits qui disparaissent dans vingt-quatre écoles maternelles. Cent mille enfants à qui on va demander d'apporter des tartines. Et finalement, ces enfants ne

viennent même pas à l'école parce que les parents sont gênés de les envoyer avec une boîte à tartines vide – c'est du vécu. Cela dépasse même le cadre de la nourriture. On en arrive à exclure des enfants pauvres.

Je vous le demande, une nouvelle fois, du plus profond de mon cœur: revoyez cette position. Vous vous attaquez à des enfants qui ont besoin de vous. Des indices socioéconomiques, des critères objectivables existent. Des écoles sont vraiment dans le besoin. L'enveloppe a été diminuée, mais répartissez-la de manière plus efficace. Personne n'y gagne, tout le monde y perd.

1.6 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Report de la vingt-septième édition de la Nuit des Chœurs et situation du chant choral en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – Chaque fin d'été depuis plus de vingt ans, des chœurs résonnent à travers les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville, éclairées aux bougies lors d'un spectacle-promenade qui n'a pas son pareil en Europe. La Nuit des Chœurs est une sorte d'OVNI, un événement très original qui fait la part belle aux ensembles choraux. C'est aussi une merveilleuse alliance entre culture et patrimoine.

Pour m'y être rendu de nombreuses fois – je n'habite pas très loin –, je peux vous assurer que l'expérience est véritablement magique. Le public l'a d'ailleurs bien compris puisque, chaque année depuis l'an 2000, ce sont des dizaines et des dizaines de milliers de personnes qui se pressent à Villers-la-Ville pour entendre les plus belles voix.

Quelques souvenirs qui me reviennent de quelques éditions passées: Maurane, Michel Fugain, le groupe de gospel Sister Act, les Polyphonies corses d'I Muvrini, les Petits chanteurs à la Croix de bois, les Chœurs de l'Armée Rouge et j'en passe de très nombreuses évidemment.

Malheureusement, l'édition 2026 de la Nuit des Chœurs n'a pas pu avoir lieu. Les organisateurs ont dû reporter leur événement à l'année prochaine faute de moyens financiers suffisants. Ils expliquent que la billetterie représente 35 % des recettes, le sponsoring privé entre 20 à 25 %. Faites l'addition: cela ne suffit pas pour organiser un tel événement et les subventions publiques sont donc nécessaires pour compléter le budget.

Depuis des années, les organisateurs ont pu compter sur le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette année-ci, sans certitude d'obtenir une subvention et sans connaissance de son montant, ils ont préféré ne prendre aucun risque pour l'édition 2026. Ils ne vous pointent pas du doigt, pas plus que votre cabinet. Ils reconnaissent que vous avez déployé des efforts pour essayer de résoudre le problème, mais ils dénoncent une désorganisation et une forme d'inertie de certains services administratifs qui les ont laissés sans réponse.

VERSION PROVISOIRE

Plus globalement – c'est surtout cela qui m'inquiète –, ils déplorent un manque de reconnaissance du chant choral par rapport à d'autres disciplines artistiques. Tout cela est évidemment assez désespérant parce que cette Nuit des Chœurs est vraiment un événement totalement original.

C'est un événement qui draine du monde, qui met en valeur un joyau de notre patrimoine, mais c'est aussi un événement qui marche. Or, j'ai parfois l'impression que nous préférons dépenser de l'argent pour soutenir d'autres choses. Cela doit se faire aussi, je ne dis pas qu'il faut uniquement soutenir ce qui fonctionne, mais, quand cela fonctionne, ce serait bien que les pouvoirs publics soient aussi derrière. Ce sont des entrepreneurs culturels et ils ont besoin de soutien.

Madame la Ministre, une réponse a-t-elle finalement été apportée aux organisateurs? Pourquoi l'administration a-t-elle pris un tel retard dans le traitement de leur demande? Quels sont les critères d'octroi de subventions pour ce genre d'événement? De manière générale, quelle est la situation du chant choral en Fédération Wallonie-Bruxelles et comment est-il soutenu?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, si les festivals de musique actuelle sont très régulièrement abordés dans notre commission, c'est plus rarement le cas des festivals de musique classique. Ce secteur, essentiel dans la vie artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mérite d'être plus souvent mis en lumière et cette question en est l'occasion.

Les Festivals de Wallonie, regroupant la plupart des festivals de musique classique à Bruxelles et en Wallonie, se clôtureront en 2026 et les premiers échos reflètent une édition particulièrement réussie en termes de fréquentation et de diversité de l'offre. Les festivals des Midis Minimes et de l'Été Mosan ne font pas partie des Festivals de Wallonie et tous deux annoncent également des éditions particulièrement réussies en termes de fréquentation et de diversité de l'offre, ce qui pourra être analysé plus finement dès réception de leurs rapports financiers et d'activité en juin 2027.

Le gouvernement a fait le choix de la prévisibilité et de la sécurité en fonctionnant à moyens constants. Les réalités sont extrêmement différentes d'une commune à l'autre, d'une province à l'autre et d'un opérateur à l'autre. Il est tout simplement irréaliste de penser qu'on pourrait avoir une photographie homogène des moyens dévolus aux opérateurs culturels sur le territoire de la Fédération, qui est lui-même traversé d'entités dont je ne suis pas partie prenante.

Concernant plus spécifiquement le report de la 27e édition de la Nuit des Chœurs, il est nécessaire de distinguer la demande introduite dans le cadre du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène de celle introduite dans le cadre des subventions

dites facultatives. La dernière demande de subventions adressée au Service général de la création artistique par La Nuit des Chœurs remonte au 5 décembre 2025 et portait sur la demande d'une aide pluriannuelle dont les critères d'octroi sont ceux détaillés dans le décret-cadre précité.

Cette demande a été traitée dans les temps impartis et s'est malheureusement soldée par une réponse négative en raison de critères décrétaux non respectés. L'opérateur a également introduit des demandes sur la plateforme SUBside, pour obtenir des subventions facultatives, qui seront traitées, comme annoncé sur le site, au cours du dernier trimestre de 2026. Pour rappel, un premier dépôt était possible jusqu'au 30 mars, mais La Nuit des Chœurs n'avait alors pas fait de demande à ce moment-là. Par ailleurs, des échanges par courriels entre l'opérateur et mon cabinet ont eu lieu et ont été l'occasion de réexpliquer la nouvelle procédure liée au nouveau traitement de ces subventions historiquement appelées «facultatives».

Par le passé, ces subventions étaient peu transparentes, notamment quant aux conditions d'éligibilité et au calendrier du traitement des dossiers. Le fonctionnement a été réformé en concertation avec mes collègues du gouvernement pour harmoniser les critères d'éligibilité, clarifier les périodes de dépôt des demandes pour les opérateurs, prévues deux fois par an, et fixer les délais généraux de traitement, communs et prévisibles. Comme j'ai pu l'expliquer devant votre commission, le nouveau dispositif est clairement présenté sur la plateforme depuis janvier 2026. Il n'y a pas de montant spécifique défini auquel l'opérateur peut prétendre. Le montant octroyé est déterminé au regard de la demande et des crédits disponibles. L'année 2026 est l'occasion de voir si des ajustements doivent encore être apportés au nouveau dispositif, mais il semble que cette nouvelle procédure va dans le bon sens en termes de transparence et d'information.

Sur la question du manque de considération pour le chant choral en Fédération Wallonie-Bruxelles que vous évoquiez, Monsieur le Député, le décret-cadre pourrait soutenir toute demande de qualité émanant d'un opérateur de chant choral professionnel. Toutefois, dans les faits, les demandes sont inexistantes, reflétant l'absence quasi totale d'opérateurs professionnels belges francophones en ce domaine. La Nuit des Chœurs en 2025 dressait le même constat: hormis Typh Barrow accompagnée d'un chœur semi-professionnel constitué pour l'occasion, toutes les autres formations venaient de l'extérieur de nos frontières.

Je tiens cependant à préciser que ce n'est, en revanche, pas le cas pour la pratique chorale en amateur, qui, encadrée par plusieurs fédérations musicales reconnues et soutenues dans le cadre du décret susmentionné, relatif notamment au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, connaît un essor important et très dynamique.

VERSION PROVISOIRE

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, j'ai fait le tri dans la réponse. Il n'est pas toujours facile de répondre à des questions qui n'ont pas été posées parce que certains députés ont déjà quitté les lieux à 17h30.

Je ne suis pas en mesure de vérifier vos dires et d'écouter un autre son de cloche. À vous entendre, l'organisateur a introduit certaines demandes trop tard et le système a récemment évolué. Dans tous les cas, je constate une formidable impression de gâchis, ce que je regrette. La Nuit des Chœurs est véritablement une sorte d'OVNI. Si vous n'y êtes jamais allée, je vous le conseille.

Cet événement met en valeur un endroit absolument génialissime, à savoir les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville où, d'ailleurs, se tient chaque été un spectacle théâtral. Je m'y suis encore rendu cette année; c'était tout simplement magnifique. La Nuit des Chœurs fait la part belle à des choses rarement entendues. Vous regrettez, à raison, le peu de voix belges au sein des chœurs. Notez que c'est un genre de musique qui est généralement réservé à des initiés. Seulement, pour m'y être rendu plusieurs fois, on y croise des gens qui viennent de Flandre ou de France et qui ne sont pourtant pas de grands connaisseurs.

C'est la raison pour laquelle j'ai ce sentiment de gâchis. Vous n'y êtes pour rien, votre cabinet ayant essayé de trouver des solutions. Mais, bon Dieu, dans un cas comme celui-ci, si l'administration se rend compte que les demandes n'ont pas été soumises suffisamment tôt, qu'elle communique un minimum avec les organisateurs! Vous savez, les organisateurs hypothèquent parfois leur maison pour mener leur projet à bien. Ce sont des entrepreneurs, des gens qui méritent d'être soutenus. La Nuit des Chœurs, c'est 250 emplois. Ce n'est pas rien. J'espère en tous cas que cet événement survivra.

1.7 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Réforme fédérale des pensions et ses conséquences pour les travailleuses et travailleurs des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Isabella Greco (PS). – En juillet, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi porté par le ministre fédéral des Pensions, M. Jan Jambon, introduisant un pourcentage de limitation dans le calcul des pensions des travailleurs salariés pour les périodes de chômage, de régime de chômage avec complément d'entreprise et de crédit-temps de fin de carrière.

Un régime d'exception est prévu pour certaines professions marquées par une intermittence propre à leur activité, comme les dockers, les pêcheurs en mer et les artistes. Ces derniers ne sont toutefois protégés que pour leurs périodes de travail postérieures au 1er avril 2014, le ministre Jambon estimant qu'aucun critère juridiquement solide ne permettait d'établir la qualité d'artiste avant cette date. Selon les fédérations professionnelles du secteur, cette mesure pourrait amputer la pension de certains artistes jusqu'à 31 % du montant; 39 fédérations professionnelles du secteur culturel et deux syndicats ont contesté cette interprétation et

ont obtenu l'ouverture d'un débat entre le cabinet du ministre des Pensions et le vôtre, Madame la Ministre-Présidente. Le ministre Jambon a néanmoins produit des simulations de carrières d'artistes, concluant à l'absence d'impact disproportionné pour les cohortes proches de l'âge de la pension.

Les partis de la majorité fédérale se sont ralliés à cette analyse et ont voté le texte, moyennant une réserve: la situation particulière des travailleurs des arts fera l'objet d'une évaluation d'ici le 1er juillet 2027, afin d'examiner l'existence de problèmes significatifs et, le cas échéant, d'y apporter des solutions.

Les fédérations concernées ont annoncé leur intention de saisir la Cour constitutionnelle dès la publication du texte au Moniteur belge. Cette démarche s'appuierait notamment sur un précédent: le 12 février 2026, la Cour constitutionnelle avait déjà annulé une partie de la réforme des pensions de 2024 pour une différence de traitement jugée injustifiée entre catégories de travailleurs.

Dans ce contexte, quelle est la teneur des échanges entre votre cabinet et celui du ministre fédéral des Pensions sur ce dossier, avant et après le vote du projet de loi? Quelle est votre analyse des simulations qu'a produites le ministre Jambon et qui concluent à l'absence d'impact disproportionné pour les artistes proches de la pension? Quel rôle la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle jouer dans l'évaluation de la situation des travailleurs des arts, prévue d'ici le 1er juillet 2027? Disposez-vous d'une estimation du nombre d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernés par la limitation des périodes antérieures au 1er avril 2014 et de l'impact financier global pour le secteur? Comptez-vous soutenir, dans le cadre de vos compétences, la démarche entreprise par les fédérations professionnelles auprès de la Cour constitutionnelle?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Depuis le début, j'ai défendu une position constante auprès du ministre fédéral des Pensions: les travailleurs des arts ne demandent pas un traitement de faveur, mais la reconnaissance pleine et entière de leur travail et de la réalité de leurs carrières.

C'est dans cet esprit que mon cabinet a transmis au cabinet du ministre Jambon, lors de différents échanges préalables à l'adoption de la nouvelle loi, les éléments démontrant que la spécificité des carrières artistiques ne date pas de 2014. L'intermittence qui caractérise le travail artistique existait bien avant cette date et faisait déjà l'objet de mécanismes particuliers destinés à tenir compte de cette réalité professionnelle. Dès lors, la limitation de la prise en compte des périodes assimilées aux seules périodes postérieures au 1er avril 2014 continue de soulever, à nos yeux, de véritables questions d'équité.

Lors de son intervention au Parlement fédéral, le ministre Jambon a affirmé que la loi n'allait pas entraîner d'impact disproportionné pour les cohortes proches de

VERSION PROVISOIRE

l'âge de la pension. Il s'est engagé à poursuivre l'analyse des conséquences de la réforme en concertation avec les autres ministres et autorités compétentes. Afin de mesurer ces effets, il convient de disposer des données détaillées permettant d'apprécier précisément le nombre de personnes concernées, leur proximité avec l'âge de la pension ou encore les conséquences concrètes sur leurs droits de la réforme. Conformément à l'engagement de concertation du ministre Jambon, j'ai demandé l'établissement d'un groupe de travail nous associant aux représentants du secteur et des administrations compétentes.

À mon initiative, la conférence interministérielle (CIM) Culture, Patrimoine, Sport et Jeunesse, qui a remplacé la CIM Culture depuis 2025, a ainsi décidé, lors de sa réunion du 11 février 2026, de réactiver le groupe de travail consacré aux travailleurs des arts. Ce groupe de travail a notamment pour mission de renforcer la coordination entre les niveaux de pouvoir sur les questions liées à l'emploi culturel. Parmi les sujets auxquels ce groupe de travail entend être attentif figurent le bien-être au travail, la réforme des droits d'auteurs, l'évaluation fédérale de la réglementation des travailleurs des arts et, bien entendu, la réforme des pensions des artistes.

Lors de la prochaine réunion de la CIM, qui se tiendra le mercredi 23 septembre prochain, je veillerai spécifiquement à ce que le groupe de travail nourrisse et documente ce dossier. Cette réunion sera également pour moi l'occasion de questionner directement le ministre Jambon au sujet des avancées.

Concernant un recours en annulation porté par les fédérations professionnelles devant la Cour constitutionnelle, j'ai eu le même écho que vous, Madame la Députée. Ce recours ne nous a toutefois pas encore été notifié. Dès qu'il nous sera signifié, nous prendrons attitude sur le suivi de ce dossier, quant à une éventuelle intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce recours.

Ma position est constante: je suis pleinement mobilisée dans ce dossier. Je continue à faire part de l'expertise du secteur, à faire entendre la réalité des parcours professionnels artistiques et à défendre une lecture conforme aux principes d'égalité et de reconnaissance du travail artistique. C'est le message que je porte auprès du gouvernement fédéral au nom des travailleurs des arts.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci pour votre réponse claire et sans équivoque, Madame la Ministre-Présidente. Tous mes vœux vous accompagnent pour vous positionner, vous faire entendre et vous faire respecter. Au travers du respect qui vous est dû, ce seront tous ces travailleurs, qui subissent actuellement une injustice, qui seront respectés.

1.8 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Sauvegarde des langues régionales»

M. Guillaume Soupart (MR). – Le sujet a déjà été évoqué il y a un petit temps, mais comme le temps passe, l'occasion est offerte de faire un petit bilan.

L'apprentissage des langues régionales joue un rôle important dans le sentiment d'appartenance d'une communauté à son espace géographique. En Belgique francophone, nous pouvons parler des espaces géographiques. Cependant, les personnes pratiquant ses langues et désireuses de les transmettre sont de plus en plus rares, ce qui fragilise les espoirs de préservation de ce patrimoine culturel vivant.

Pour répondre à ce défi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles défend une série importante d'initiatives permettant la valorisation des langues telles que le wallon, le gaumais, le picard ou le champenois, et dont vous me dressiez le tableau il y a quelques mois. D'autres mesures ont aussi été évoquées en commission, comme la création d'un comité de pilotage qui permettrait de prioriser certaines mesures relatives à la préservation de ces langues. En effet, bien que le déclin du nombre de locuteurs et locutrices soit réel, des mesures peuvent toujours être étudiées pour inverser cette tendance. Malheureusement, nous savons que lorsque l'on prévoit des plans contenant de trop nombreuses mesures, celles-ci ne sont que rarement appliquées dans leur ensemble.

Madame la Ministre-Présidente, au-delà des initiatives déjà recensées précédemment, d'autres mesures sont-elles étudiées par votre gouvernement afin de sauvegarder les langues régionales? Ce comité de pilotage est-il toujours envisagé? Où en sommes-nous à cet égard? Des contacts avec les parties prenantes à la sauvegarde de ce patrimoine linguistique sont-ils engagés afin de lutter contre ce déclin du nombre de locuteurs et locutrices?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Dans le domaine de la transmission et de la valorisation des langues régionales, les mécanismes de concertation et de dialogue avec les parties prenantes sont bien établis. Les besoins du secteur sont identifiés et plusieurs pistes d'actions prioritaires ont en effet été proposées à l'initiative du Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques, pour soutenir la préservation de ces langues qui appartiennent au patrimoine oral de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs de ces actions sont en phase de concrétisation.

Pour rappel, parmi les actions souhaitées par le conseil figure notamment la formation des animateurs du programme «Langues et cultures régionales en classe» et des actions de sensibilisation destinées aux intervenants de l'enseignement fondamental. La formation des animateurs du programme concerné et la sensibilisation des personnels et des pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental pourront être déléguées, par le biais d'un marché public, à un opérateur d'ici la fin de l'année 2026.

On peut noter une nette augmentation des soutiens culturels dans le soutien aux opérateurs actifs dans le secteur des langues régionales. Entre 2024 et 2025, ces dépenses ont, en effet, augmenté de 31 %, comme l'indique le Focus Culture 2025.

VERSION PROVISOIRE

Elles s'élevaient l'an passé à 185 822 euros. Cette augmentation, qui fait suite à l'adoption de l'arrêté portant exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre, peut être mise en lien avec une ambition affichée de promotion des langues régionales dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029.

Le programme «Langues et cultures régionales en classe», autre vecteur de renforcement des pratiques en langues régionales, bénéficie présentement d'un financement annuel de 35 000 euros par le biais du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). La structure de financement pluriannuel de ce budget prévoit l'augmentation de cette enveloppe à hauteur de 40 000 euros en 2029.

En ce qui concerne les contacts avec les parties prenantes à la sauvegarde de ce patrimoine linguistique, des fédérations d'opérateurs de langues régionales sont reconnues en tant que fédérations professionnelles et siègent à ce titre à la Chambre de concertation des écritures et du livre. Il s'agit de la Société de langue et de littérature wallonnes, reconnue comme fédération d'auteurs de langue régionale; et d'Èl Môjo dès Walons, reconnue comme fédération d'éditeurs spécialisés. À ce titre, elles participent et contribuent aux réflexions relatives à la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des contacts réguliers ont également lieu entre les experts du Conseil des langues et des politiques linguistiques et des militants culturels actifs sur le terrain. Une coordination avec des opérateurs et des personnes-ressources actifs plus localement est également organisée par le biais du comité de labellisation du programme «Ma commune dit Oui aux langues régionales».

Dès lors, vous constaterez que des actions sont entreprises, même si la constitution d'un comité de pilotage comme envisagé n'a pu encore être concrétisée. Cela étant, nous poursuivons bien notre travail, en concertation avec les représentants du secteur. Il importe de préserver ce patrimoine oral qui fait notre identité.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je peux comprendre que, si d'autres organes sont en mesure d'organiser et de coordonner les différentes actions, nous ne soyons pas obligés de recréer un énième dispositif avec un comité de pilotage. Néanmoins, lorsqu'une série de mesures doivent être mises en œuvre, il est toujours utile de s'assurer que quelqu'un vérifie qu'elles le soient. Avec tout le travail que vous avez, je me doute que vous ne pouvez pas tout piloter.

J'espère donc que les différentes politiques que vous avez évoquées en termes de sensibilisation et de formation, de même que le travail mené dans le cadre du PECA et au sein de l'enseignement fondamental, permettront de développer l'esprit de nos langues régionales. Malheureusement, les locuteurs et locutrices qui s'exprimaient dans de telles langues sont en train de disparaître.

1.9 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Polémique autour de l'exposition de l'Atelier 34zero Museum»

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, depuis le 25 juillet se tient à Jette une exposition consacrée à l'artiste ENCQ. Pour promouvoir cette nouvelle offre culturelle, l'Atelier 34zero Muzeum, qui organise l'exposition, a décidé de mettre en avant deux affiches particulièrement sensibles qui ont suscité une polémique. En effet, sur la première figure le visage du ministre fédéral Theo Francken au milieu d'une croix gammée stylisée, tandis que la seconde montre le député fédéral Georges-Louis Bouchez posant avec un entonnoir métallique sur la tête devant un drapeau mélangeant symboles américain et israélien, comme pour symboliser une forme de soumission à ces deux pays.

Le fait que la liberté d'expression de l'artiste se manifeste de la sorte n'est pas un problème en soi, bien entendu. Cependant, faire la promotion d'une exposition subsidiée par les pouvoirs publics – c'est-à-dire financée avec l'argent des Belges, dont celles et ceux qui ont voté pour soutenir les premiers partis démocratiques flamands et francophones – en y montrant des responsables politiques belges associés à une croix gammée, et donc au régime nazi, dépasse, à mes yeux, le cadre de la simple liberté artistique et de la démarche culturelle. Nous entrons là dans celui de la provocation, même si ces affiches ont peut-être attiré un plus grand nombre de visiteurs vers cette exposition.

Ces éléments ont-ils été portés à votre connaissance? Comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-il à l'égard de cet événement? Le cadre de la liberté d'expression est-il dépassé lorsque des représentants politiques démocrates sont assimilés au régime nazi? Quelles mesures le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-il prendre pour lutter contre de tels débordements à l'avenir?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'Atelier 34zero Museum a joué un rôle important dans la constitution de l'art conceptuel belge francophone dans les années 1990. Il s'est régulièrement distingué par ses *happenings* provocateurs.

Depuis 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'accorde plus de subside décrétal, ni ponctuel ni structurel, à cet opérateur. Seules quelques très rares prestations de services ont été facturées depuis 2019, ainsi que quelques aides relavant de subsides facultatifs.

L'Atelier 34zero Museum dépose régulièrement des demandes de subvention auprès du Service général de la création artistique (SGCA). Elles ont toutes reçu des avis négatifs de la Commission des arts plastiques, notamment pour des problèmes de gouvernance, de gestion financière déficitaire ou de qualité insuffisante des projets. Ces avis négatifs ont tous été suivis par les ministres successifs.

VERSION PROVISOIRE

Au cours de ces dernières années, l'Administration générale de la culture (AGC) a par ailleurs rencontré plusieurs fois les représentants de l'opérateur – rendez-vous sur place, réunion au ministère, échange de mails – pour tenter d'accompagner l'opérateur dans le redéveloppement de ses activités, sans succès. Le cabinet a également rencontré l'opérateur, mais ce dernier semble présenter des difficultés à s'adapter au cadre réglementaire, comme le décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques ou le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, ainsi qu'à prendre en compte les éléments d'évaluation transmis dans les avis successifs de la Commission des arts plastiques.

Vous l'avez compris, Monsieur Soupart, cet opérateur ne bénéficie ni d'une reconnaissance ni d'une subvention structurelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il exerce donc ses activités et définit sa programmation en totale autonomie. La Fédération ne dispose d'aucun levier particulier lui permettant d'intervenir auprès de cet opérateur à propos de l'exposition que vous évoquez ou des supports qu'il a choisis pour en assurer la promotion.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir dressé un état des lieux de cet opérateur. En effet, sans soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il bénéficie tout de même de soutiens publics. *In fine*, quelques subventions auraient été octroyées, malgré les avis négatifs rendus.

Ce lieu ne souhaite visiblement pas respecter les cadres législatif et démocratique en faisant ce genre d'exposition. À mes yeux, la situation est très problématique. Aujourd'hui, nous avons eu de longues heures de discussion sur le sujet. Mais il est très dangereux de dépeindre de la sorte des personnalités politiques issues de partis élus démocratiquement, même en cas de désaccord. Dès lors, je suis rassuré que la Fédération Wallonie-Bruxelles confirme les avis négatifs concernant cet opérateur.

(M. Soupart, vice-président, prend la présidence)

1.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Adaptation des dispositifs de sécurité des musées face à l'évolution des vols et des menaces»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai interrogée, il y a quelques mois, sur la sécurité des musées et sur les mesures mises en œuvre pour prévenir les vols et assurer la protection des collections. Depuis lors, plusieurs événements survenus en Europe montrent que la menace évolue et mérite une nouvelle attention. En France, en octobre 2025, le Louvre a été victime du vol de plusieurs joyaux de la Couronne de France. Le musée Jacques Chirac, en Corrèze, a quant à lui été cambriolé à plusieurs reprises, et en juillet 2026, le torque en or de la Dame de Vix a été dérobé. Nous avons appris aujourd'hui qu'un cambriolage a eu lieu au musée Renoir à Cagnes-sur-Mer. En août, plusieurs œuvres majeures d'Antonello da Messina ont également été

volées au musée régional de Messine, en Sicile. Ces faits s'inscrivent dans une série de vols récents visant des institutions muséales européennes.

Cette évolution est également mise en évidence par le récent rapport d'Europol consacré aux vols dans les musées européens. L'agence constate notamment le recours croissant à des méthodes plus directes et plus violentes, avec l'utilisation d'outils, de force, d'explosifs ou, dans certains cas, d'armes à feu. Elle relève également qu'une attention accrue est portée aux métaux précieux, aux pierres précieuses, aux bijoux et à certains objets présentant une forte valeur culturelle et une possibilité de revente ou de transformation relativement aisée. Europol estime par ailleurs que ces faits pourraient impliquer de nouveaux profils criminels, parfois issus d'autres formes de criminalité et recrutés ponctuellement par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Ces constats interrogent directement la capacité de nos institutions muséales à adapter leurs dispositifs de protection. Le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française prévoit que les musées reconnus disposent d'infrastructures adaptées ainsi que de personnel qualifié notamment en matière de prévention, de sécurité et de mesures de gestion des risques. Dans ce cadre, les évolutions récentes de la menace peuvent nécessiter de revoir régulièrement l'analyse des risques et les mesures de protection qui en découlent.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'examiner la situation propre aux musées relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le vol de la jarre impériale chinoise à Mariemont en 2024 avait déjà montré que nos musées pouvaient être directement confrontés à ce risque. Les nouveaux événements européens, et en particulier l'évolution vers des vols plus rapides, ciblés et potentiellement plus violents, nécessitent de vérifier si les dispositifs actuels restent adaptés à cette nouvelle réalité.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, à la suite des événements récents et du rapport publié par Europol, une actualisation de l'analyse des risques et des dispositifs de sécurité des musées relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été réalisée ou est-elle à l'étude? Une attention particulière est-elle désormais portée aux pièces en métaux précieux, aux bijoux et aux objets présentant une forte valeur marchande ou une facilité de revente? Certaines recommandations actuellement applicables aux musées en matière de sécurité sont-elles réévaluées à la lumière de l'évolution récente des modes opératoires? Des échanges ont-ils eu lieu avec les directions des musées afin de les sensibiliser à l'évolution des modes opératoires identifiés par Europol et, le cas échéant, de renforcer leurs protocoles de prévention, la formation de leur personnel et leurs dispositifs de surveillance? Enfin, les formations dispensées au personnel des musées intègrent-elles les nouveaux modes opératoires identifiés par Europol, notamment les intrusions rapides et violentes?

VERSION PROVISOIRE

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le député, je vous remercie d'avoir attiré notre attention, une fois de plus, sur la question de l'adaptation des dispositifs de sécurité au sein de nos musées, préoccupation sur laquelle j'ai déjà pu m'exprimer à plusieurs reprises ces derniers mois, que ce soit ici ou particulièrement dans des questions écrites qui m'ont été adressées. Toutefois, il est vrai que les événements récents survenus dans plusieurs institutions muséales européennes rappellent l'importance d'une vigilance constante en matière de sécurité.

Si les vols dans les musées ne constituent pas un phénomène nouveau, il est néanmoins essentiel de tenir compte de l'évolution des modes opératoires, et d'adapter, lorsque cela se révèle nécessaire, les dispositifs de prévention et de protection. Cependant, les musées sont par nature des lieux ouverts au public et ne peuvent dès lors être sécurisés selon les mêmes principes qu'une banque, par exemple. À ce stade, aucune actualisation centralisée de l'ensemble des analyses de risques des musées relevant de la Fédération n'a été menée. Toutefois, les opérateurs sont invités à réévaluer régulièrement leurs dispositifs de sécurité en fonction de l'évolution des risques, de la nature de leurs collections, de leur fréquentation et de leurs spécificités. C'est à la faveur de cette analyse de risques qu'une évaluation des objets précieux, faciles à revendre ou à fondre, est réalisée.

Tous les éléments liés à la sécurisation des collections sont vérifiés tous les cinq ans, lors de la demande de renouvellement de reconnaissance. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration de la gestion des risques. Plus concrètement, la majorité des musées reconnus sont actuellement équipés de systèmes d'alarme, certains disposent de caméras; une minorité a mis en place un service de gardiennage, en interne ou en faisant appel à une société spécialisée. Il est important de rappeler que de tels services ne remplacent pas la police, mais jouent un rôle dissuasif. D'ailleurs, c'est souvent à l'occasion du renouvellement de leur reconnaissance, à laquelle je me référais plus tôt, que les musées sollicitent une augmentation de leur subvention destinée notamment à renforcer leurs dispositifs de sécurité.

Il importe de remettre régulièrement cette préoccupation à l'agenda, vous avez raison de le rappeler. En janvier 2026, entre autres à la suite de votre interpellation et aux événements survenus au Louvre en octobre 2025, j'ai envoyé aux musées reconnus un courrier concernant les dispositifs de sécurité au sein de leurs institutions. Ce courrier recommandait de veiller au contrôle des accès des zones sensibles, de mettre en place une surveillance renforcée, de s'assurer de la mise à jour des inventaires pour améliorer la traçabilité et de former le personnel dans le domaine de la gestion des risques.

Par ailleurs, les directions des musées sont régulièrement sensibilisées aux enjeux de sécurité à travers les réseaux professionnels, les échanges sectoriels et les

actions menées par les organismes d'accompagnement du secteur muséal. Nos musées ont également été invités à participer à la récente enquête conjointe menée par le Conseil international des musées (ICOM) et Interpol intitulée «Contribuez à renforcer la sécurité des musées dans le monde entier», visant à améliorer la connaissance des risques et à renforcer la prévention à l'échelle internationale.

En ce qui concerne la formation, certaines initiatives sont déjà proposées aux professionnels du secteur afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion des risques. À titre d'exemple, Musées et société en Wallonie (MSW) a organisé en juin dernier une formation consacrée à la cybercriminalité, illustrant la nécessité de prendre en compte la diversification des menaces.

Enfin, je vous rappelle que le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française fait actuellement l'objet d'une révision. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux questions de sécurité, de prévention et de gestion des risques pour accompagner les musées dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour faire face à l'évolution des menaces.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Manifestement, une attention renforcée est portée à l'égard de ces phénomènes. Ils font peser une menace accrue sur les éléments de notre patrimoine et entraînent parfois leur disparition définitive, notamment quand il s'agit de bijoux et d'objets en métaux précieux qui sont destinés à être fondus. La perte de ces œuvres est alors irrémédiable.

La diversification des risques et des menaces est donc aujourd'hui prise en compte. Je prends note du courrier que vous avez envoyé au musée à la suite de la question soulevée par le hold-up rocambolesque du Louvre. Nous voyons que toutes les institutions, des plus modestes aux plus importantes, sont aujourd'hui menacées. Notre patrimoine est de plus en plus menacé, il est donc important que la gestion des risques et la formation des différents responsables de musée soient les plus abouties possibles. Il en va de la préservation de notre patrimoine et de la sécurité des institutions et des personnes qui y travaillent. Je vous remercie de l'attention constante que vous portez à cette question qui, je le crains, risque de rester d'actualité dans les mois et années à venir.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, reprend la présidence)

1.11 Question de Mme Aline Godfrin, intitulée «Accès des troupes de théâtre amateur à des lieux de répétition en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Aline Godfrin (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le secteur du théâtre amateur, notamment par le biais du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur. Ce texte permet aux compagnies reconnues de bénéficier d'aides à la création allant de 750 à 1 800 euros selon le type de projet. Un tel

VERSION PROVISOIRE

soutien financier traduit la reconnaissance, par notre Fédération Wallonie-Bruxelles, du rôle culturel et social de la pratique théâtrale amateur.

Le secteur en question reste particulièrement vivant sur l'ensemble du territoire de notre Fédération: l'Association bruxelloise et brabançonne des compagnies dramatiques (ABCD) rassemble ainsi, depuis une trentaine d'années, des compagnies, issues tant du Brabant wallon que de la Région bruxelloise, notamment dans le cadre du tournoi qu'elle organise chaque année avec la Commission communautaire française (COCOF).

Sur le terrain, à Bruxelles notamment, plusieurs troupes font toutefois état d'une réelle difficulté à trouver des lieux de répétition adaptés et abordables. En effet, les théâtres et salles subventionnés sont peu sollicités pour ce type de mise à disposition en dehors de leurs propres activités. À titre d'illustration, l'ABCD elle-même ne dispose que d'une seule salle de répétition pour l'ensemble de ses compagnies affiliées. Une réflexion sur la mutualisation des espaces au sein du secteur des arts de la scène a récemment été menée dans notre Parlement, sans toutefois évoquer spécifiquement la pratique artistique en amateur.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous nous préciser la cartographie des lieux d'expression et de créativité? Quelque 147 lieux sont actuellement recensés en Wallonie et à Bruxelles, davantage orientés vers les structures proposant des activités et des ateliers plutôt que vers les espaces de répétition disponibles pour les compagnies déjà constituées. Disposez-vous d'une évaluation spécifique de l'adéquation entre l'offre actuelle des espaces de répétition et les besoins des compagnies de théâtre amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quelle est votre analyse de la difficulté d'accès à des lieux de répétition rencontrée par ces compagnies? Des dispositifs existent-ils actuellement pour encourager le théâtre et les lieux culturels subventionnés par notre Fédération à mettre à disposition de nos troupes de théâtre amateur leurs salles non occupées? La réflexion en cours sur la mutualisation des espaces dans le secteur des arts de la scène intègre-t-elle la question spécifique des pratiques artistiques en amateur? Quels contacts votre administration entretient-elle avec les fédérations de pratiques artistiques en amateur (FPAA) dans le secteur théâtral?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à préciser que le dispositif de mutualisation auquel vous faites référence concerne la mise en commun des infrastructures dédiées à la construction et au stockage des décors. Il ne porte pas sur le partage d'espaces de travail ou de répétition.

Chaque année, des opérateurs actifs dans le secteur des arts en amateur bénéficient du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la forme d'aides

structurelles ou ponctuelles. Ces soutiens contribuent à rendre possibles la création et la diffusion de spectacles portés par des artistes amateurs passionnés et engagés.

En ce qui concerne spécifiquement l'accès aux espaces de répétition et de diffusion, l'une des principales difficultés identifiées par le secteur résidait dans l'accès à une information fiable et centralisée. Afin de répondre à ce besoin, une convention a été conclue avec la Fédération nationale des compagnies dramatiques (FNCD), en vue de constituer une base de données fiable et structurée de l'ensemble des lieux susceptibles d'accueillir des compagnies de théâtre amateur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette base de données rassemble des informations détaillées relatives aux conditions de location, aux équipements disponibles, ainsi qu'aux retours d'expérience des troupes utilisatrices.

Le travail de recensement mené par la FNCD favorise donc la création d'un véritable réseau de contacts entre les troupes de théâtre amateur et les gestionnaires de salles, facilitant ainsi les rencontres, les collaborations et l'accès aux infrastructures disponibles. À la clôture de l'exercice 2025, plus de 600 salles – salles communales, centres culturels, théâtres, salles paroissiales, écoles, académies ou encore lieux privés – avaient été identifiées et cartographiées sur la base de leur statut, ainsi que de leur localisation sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La poursuite de ce travail permettra d'aboutir à un cadastre complet et exhaustif au bénéfice de l'ensemble du secteur des arts en amateur.

Au-delà de ce projet spécifique, les services du gouvernement entretiennent des contacts réguliers avec les fédérations de théâtre amateur reconnues dans le cadre du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de centres d'expression et de créativité (CEC) et des centres d'expression et de créativité. Ce dialogue permanent permet de demeurer attentif aux réalités du terrain, d'identifier les besoins du secteur et de soutenir des initiatives contribuant à la valorisation des arts en amateur au moyen de dispositifs d'aide adaptés et évolutifs. Le décret concernant la diffusion des arts en amateur est en travail au sein du gouvernement et sera prochainement présenté à notre Parlement.

Mme Aline Godfrin (MR). – Cette question me tient à cœur parce qu'elle m'a été posée lors de la campagne électorale. J'entends qu'un travail de recensement des salles disponibles a été mené, qui permettra de disposer d'une base de données fiable et de constituer un réseau renforcé. Quelque 600 salles ont donc participé et se sont rendues disponibles en 2025. C'est une bonne nouvelle.

Madame la Ministre-Présidente, merci pour votre réponse relative aux aides structurelles. Je vais encore affiner mes connaissances dans ce domaine. J'entends aussi qu'un décret sur la diffusion est en cours de préparation. C'est aussi une bonne chose. Je continuerai de suivre ce point.

VERSION PROVISOIRE

J'entends que vous êtes attentive aux besoins du secteur. L'année dernière, j'ai assisté à la comédie musicale «*Kinky Boots*» dans laquelle performait un mélange d'artistes confirmés et d'artistes amateurs. Il y a vraiment des créations artistiques fabuleuses qui enrichissent les productions culturelles à Bruxelles. C'est un point d'attention et je ne doute pas que, d'ici la fin de la législature, le réseau pourra encore se renforcer avec davantage de lieux de répétition. C'est une condition essentielle à la qualité des spectacles et pour ces troupes amateurs si riches qui nous permettent de vivre des moments culturels de qualité.

1.12 Question de Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Future Maison des travailleuses et travailleurs des arts»

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Pour les travailleuses et travailleurs des arts, exercer leur métier, ce n'est pas seulement créer ou se produire; c'est aussi devoir composer avec des réalités administratives, sociales, fiscales et professionnelles particulièrement complexes. La question de l'accompagnement de ces professionnels n'est d'ailleurs pas neuve en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Créé en 2013, le Guichet des Arts avait précisément pour objectif d'apporter aux artistes et aux professionnels du secteur des informations et des conseils, notamment sur des aspects juridiques, sociaux et administratifs. Depuis sa disparition en 2017, la nécessité de disposer à nouveau d'un outil de ce type a régulièrement été évoquée, y compris au sein de notre commission. C'est donc une préoccupation qui traverse plusieurs législatures et qui témoigne d'un besoin encore bien présent. L'annonce de la création d'une maison des travailleuses et travailleurs des arts constitue dès lors une avancée importante. Nous saluons la volonté du gouvernement de créer un outil qui puisse véritablement accompagner les parcours professionnels et mieux orienter les travailleurs et travailleuses des arts.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de la note d'orientation adoptée par le gouvernement au mois de juillet et nous expliquer ce que cette future maison pourra concrètement apporter aux professionnels du secteur? Plus particulièrement, quels sont les principaux besoins auxquels cette maison devra répondre et quels publics seront-ils concernés? Quelles seront ses missions et comment celles-ci s'articuleront-elles avec les dispositifs et opérateurs qui existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, vous avez annoncé qu'une concertation avec le secteur serait organisée à partir de la rentrée. Comment cette concertation sera-t-elle organisée et comment les travailleuses et travailleurs des arts pourront-ils être associés à la définition des contours et du fonctionnement de cette future maison?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, cette question ayant été initialement jointe à d'autres questions qui ont depuis lors été retirées, certains éléments pourraient apparaître en décalage avec vos interrogations précises; je m'en excuse d'emblée.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette maison des travailleuses et travailleurs des arts, un projet qui est au cœur de notre Déclaration de politique communautaire (DPC). Les travaux préparatoires s'appuient à la fois sur les enseignements tirés d'expériences antérieures, sur de nombreuses études récentes et sur les concertations déjà menées avec le secteur.

Ce projet répond à un besoin exprimé depuis de nombreuses années par les acteurs culturels et vise à apporter une réponse structurelle à des difficultés aujourd'hui largement documentées. Les constats sont connus: une information dispersée entre une multitude d'acteurs; des démarches administratives complexes et des parcours professionnels souvent marqués par la discontinuité, qu'il s'agisse du statut, de l'activité ou des sources de revenus.

Face à cette réalité, l'ambition est de mettre en œuvre une structure de première ligne qui facilite l'accès à l'information, aux droits et aux dispositifs existants, tout en offrant un accompagnement adapté aux besoins des professionnels du secteur. La maison des travailleuses et travailleurs des arts aura vocation à informer, accompagner et former. Elle s'adressera aux artistes et travailleurs des arts de tous statuts, aux porteurs et porteuses de projets culturels ainsi qu'aux étudiants issus de l'enseignement supérieur artistique qui entament leur parcours professionnel.

Plusieurs analyses ont nourri ma réflexion, notamment l'étude «Impact», présentée lors de la conférence interministérielle (CIM) Culture 2022, qui posait déjà des jalons intéressants en y associant les secteurs. Il ne s'agit donc plus de mener une énième étude coûteuse sur le sujet, mais bien d'avancer concrètement. Cette structure devra répondre aux questions relatives au statut professionnel, à la fiscalité, aux droits d'auteur, au financement des projets, à la structuration juridique d'une activité ou encore aux conditions de travail. Elle proposera des services d'information, des permanences, des formations, des outils pratiques et un accompagnement de première ligne permettant ensuite, lorsque cela est nécessaire, d'orienter les personnes vers des services spécialisés.

La maison ne se substituera toutefois pas aux opérateurs existants. Son rôle sera au contraire de renforcer la lisibilité de l'écosystème culturel et de créer des synergies entre les structures déjà présentes. Elle n'accordera pas de subvention, n'exercera aucun rôle de représentation sectorielle et ne se substituera ni aux fédérations professionnelles ni à l'Administration générale de la culture (AGC). Sa plus-value résidera précisément dans sa capacité à constituer un point d'entrée unique, neutre et accessible pour les travailleurs des arts.

Pour élaborer ce projet, nous nous sommes également appuyés sur l'analyse de différents modèles existants. Le plus pertinent est celui du *Cultuurloket* en Flandre, structure active depuis plus de vingt ans, devenue un opérateur de référence pour l'accompagnement des professionnels du secteur culturel. Son principal atout réside dans sa capacité à offrir un guichet centralisé, reconnu et doté

VERSION PROVISOIRE

d'une expertise solide. Nous avons également tiré les enseignements du Guichet des Arts qui a existé en Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2013 et 2016: ce dispositif répondait à un besoin réel, mais il a souffert de difficultés de gouvernance et de financement. Notre volonté est donc de nous inspirer des réussites observées tout en évitant les écueils identifiés par le passé.

S'agissant de la concertation, une première phase a permis d'établir un diagnostic partagé avec le secteur et d'identifier les besoins prioritaires. Une seconde phase s'ouvrira dans les prochains mois afin d'approfondir plusieurs dimensions essentielles du projet: la gouvernance, les modalités de collaboration avec les acteurs existants, les indicateurs d'évaluation ainsi que l'offre de services. Cette concertation associera le Conseil supérieur de la culture (CSC) ainsi que les principaux acteurs professionnels concernés. La note d'orientation approuvée par le gouvernement sera présentée au CSC lors d'une de ses prochaines réunions, avant la poursuite du travail de co-construction avec le secteur.

À ce stade, il ne s'agit pas d'un groupe de travail fermé, mais d'un processus de concertation évolutif associant les représentants du secteur et les instances consultatives. L'objectif est précisément que les travailleuses et travailleurs des arts puissent contribuer à la définition des contours, du fonctionnement et du modèle de la future structure.

Enfin, le calendrier est désormais clair. Après le cadrage réalisé au premier semestre 2026 et l'approfondissement de la concertation au second semestre 2026, l'année 2027 sera consacrée à la structuration des modèles juridique, économique et de gouvernance, ainsi qu'à la validation gouvernementale du projet. La création opérationnelle de la structure et le recrutement de l'équipe sont envisagés entre le second semestre 2027 et le début de l'année 2028.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour toutes ces précisions. Vous avez bien souligné qu'il s'agissait d'une structure de première ligne. Vous avez également rappelé le rôle d'accompagnement et les fonctions de cette maison; c'est très important de le souligner. Vous avez également parlé d'informer, de former. Vous avez évoqué l'art public et même les étudiants. C'est également important de le signaler. Je note que vous ne voulez pas créer de doublon, préférant renforcer les synergies et travailler avec les structures existantes. C'est positif.

Je vous remercie également d'avoir dressé le bilan de ce qui a déjà été fait, en repartant des points positifs. J'ai insisté fortement sur la concertation que vous avez d'ailleurs évoquée. Ce travail de concertation avec les représentants du secteur est important. C'est en effet un gage de réussite pour cette maison des travailleuses et travailleurs des arts. Le secteur n'attend pas une structure de plus, mais un outil susceptible de répondre à leurs questions et qui les accompagne dans leur parcours professionnel. Vous avez souligné, à la fin de votre

exposé, que ces travailleurs étaient partie prenante de cette structure. C'est donc une réponse concrète. Tous mes vœux de réussite à ce projet.

1.13 Question de Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Les centres d'expression et de créativité célèbrent leurs cinquante ans»

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, les centres d'expression et de créativité (CEC) célèbrent cette année leurs 50 ans. Cet anniversaire constitue une belle occasion de mettre en lumière un réseau qui, depuis plusieurs décennies, contribue à rendre les pratiques artistiques accessibles à un large éventail de publics en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les CEC occupent une place particulière dans notre paysage culturel: ils ne se limitent pas à proposer une offre culturelle aux citoyens, mais permettent à ceux-ci de devenir eux-mêmes acteurs de projets artistiques et créatifs. Leur travail auprès des enfants et des jeunes, mais aussi auprès de publics parfois plus éloignés de la culture, mérite notamment d'être souligné. Cette dynamique doit toutefois être envisagée dans le contexte actuel, marqué notamment par le moratoire sur les nouvelles reconnaissances et par les réflexions autour de l'évolution du cadre décrétal des CEC.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous nous présenter les principaux chiffres permettant aujourd'hui de mesurer l'impact du réseau des CEC, notamment sur la fréquentation et la couverture territoriale? Dans quelle mesure les CEC constituent-ils, selon vous, un levier pour renforcer l'accès à la culture et l'éducation culturelle et artistique, notamment auprès des enfants et des jeunes, en articulation avec le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)? Comment le gouvernement entend-il préserver la diversité et la dynamique du réseau existant, tout en travaillant à faire évoluer le dispositif pour répondre aux défis culturels des prochaines années?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous remercie de rappeler ce rendez-vous important pour le secteur de la créativité et des pratiques artistiques en amateur.

Depuis la circulaire ministérielle du 1er novembre 1976 qui a instauré pour la première fois un cadre réglementaire pour les CEC jusqu'au décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, et à son arrêté d'exécution entré en vigueur en 2014, les CEC et les fédérations de pratiques artistiques en amateur (FPAA) n'ont cessé de s'affirmer comme des opérateurs culturels essentiels au développement de notre société. Ils favorisent la participation citoyenne aux enjeux contemporains à travers l'art et la créativité, que ce soit

VERSION PROVISOIRE

par la danse contemporaine ou folklorique, la photographie argentique ou numérique, le théâtre, le cirque ou encore le chant.

Présent dans les quartiers, les zones rurales comme urbaines, les écoles ou encore les collectifs citoyens, ils accueillent les participants de tous les âges sans distinction de milieu économique. Certains CEC développent une expertise particulière dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap, tandis que d'autres concentrent leurs actions auprès de publics confrontés à la grande précarité.

Cet anniversaire constitue aujourd'hui une occasion privilégiée de rappeler l'importance d'un secteur qui accompagne depuis plusieurs décennies des personnes dans des démarches d'expression artistique, d'émancipation et de participation citoyenne.

Ce ne sont pas moins de 70 000 personnes qui participent chaque année aux activités organisées par les 130 CEC reconnus par la Fédération. Si la plus forte concentration de CEC se situe en Région de Bruxelles-Capitale, qui accueille 28 % des opérateurs reconnus, l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est couvert. La province de Liège compte ainsi 21 % des CEC, celle du Hainaut 19 %, le Brabant wallon 14 %, la province de Namur 13 % et la province de Luxembourg 5 %.

Je souhaite également souligner le rôle essentiel joué par de nombreux CEC dans le cadre du PECA. Sur l'ensemble des opérateurs reconnus, vingt participent activement à différents programmes du dispositif. Au cours de l'année scolaire 2025-2026, quelque 5 300 élèves ont ainsi été impliqués dans un projet PECA porté par un CEC. Ces chiffres témoignent du dynamisme d'un secteur qui ne cesse d'évoluer et de s'adapter aux réalités contemporaines.

Au début de l'année 2020, une évaluation approfondie a été menée par un consortium pluridisciplinaire de chercheurs de l'UCLouvain. Les constats et recommandations formulés à cette occasion constituent aujourd'hui l'un des fondements de la démarche qui sera entamée dans les semaines qui viennent avec les représentants du secteur, les services du gouvernement et les membres du cabinet, en vue de réviser le décret et son arrêté d'exécution.

L'objectif poursuivi est de doter le secteur d'un cadre actualisé, plus lisible et mieux adapté aux réalités de terrain, notamment par la simplification, la restructuration et le renforcement des dispositifs qui permettent aux opérateurs de développer leurs activités au bénéfice des populations qu'ils accompagnent.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Effectivement, Madame la Ministre-Présidente, je vous rejoins sur le fait que les CEC sont des opérateurs essentiels à la démocratisation de la culture, voire à l'éducation permanente. Vous avez rappelé leur rôle et leurs atouts: l'accessibilité et l'ancrage social. Il s'agit parfois d'attirer les publics les plus éloignés, ce qui me paraît particulièrement

important. Le slogan de «l'accessibilité à la culture pour tous et partout» est parfois utilisé. Nous devons aller, en la matière, au-delà du slogan, et c'est précisément ce que permettent les CEC.

Vous avez reconnu le chemin déjà parcouru par le secteur depuis cinquante ans. Il a développé un cadre plus lisible, renforcé et simplifié permettant de travailler autrement et d'adapter les actions entreprises. Je rappelle également que les CEC sont intimement liés au PECA, puisque les CEC sont des opérateurs incontournables de sa mise en œuvre. On dit parfois que cinquante ans, cela représente «la jeunesse de la vieillesse». Si l'on regarde le chemin parcouru, on constate que beaucoup de changements positifs ont été opérés. Aujourd'hui, il faut se tourner vers l'avenir de ces dispositifs. Nous devons continuer dans cette direction afin d'actualiser et mettre au goût du jour l'action des CEC. Cela me paraît important, et nous sommes sur la bonne voie.

1.14 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Intervention de la ministre-présidente dans la gestion interne de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie (ORCW)»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, des administrateurs de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie (ORCW), situé à Mons, ont proposé la création d'un bureau de gestion afin d'améliorer le suivi quotidien de l'association, de renforcer la transparence des décisions et d'assurer une meilleure gouvernance. Vous vous seriez opposée à cette démarche. J'imagine que vous avez vos raisons à cela, ce qui est l'objet de ma question.

Puisque l'ORCW ne relève pas directement de la gestion de la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre intervention dans l'organisation interne de cette structure nous interpelle, d'autant plus lorsque l'initiative vise à améliorer son fonctionnement. Au-delà de ce cas spécifique, c'est la question du respect de l'autonomie des institutions culturelles et de la légitimité d'une intervention ministérielle – voire d'une ingérence – dans la gestion interne d'une telle institution qui se pose.

Dès lors, quelles sont les motivations de votre refus? Comme je le disais, peut-être disposez-vous d'informations que j'ignorerais. À quel titre êtes-vous intervenue? Avez-vous eu, vous ou votre cabinet, des contacts avec la direction de l'ORCW ou avec des représentants de son organe de gestion? Êtes-vous déjà intervenue de manière similaire dans d'autres infrastructures ou s'agit-il d'une première? S'agit-il d'un traitement particulier ou d'une doctrine plus générale basée sur un point de vue personnel? J'attends vos réponses avec impatience.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le 19 août 2025, j'ai pris connaissance par l'intermédiaire d'un courriel du directeur général de l'ORCW, de recommandations formulées par la ville de Mons à l'ORCW.

VERSION PROVISOIRE

Ces recommandations – adoptées par le Collège communal le 3 juillet 2025 – portaient sur la création d'un bureau exécutif chargé d'assurer la gestion quotidienne de l'association et la désignation d'un administrateur physiquement présent à Mons, dont la prérogative serait d'apposer un contreseing sur des documents nécessitant, en principe, celui du président.

Le directeur général, de même qu'un administrateur représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles, m'a soumis une série de questions juridiques quant à la conformité d'un organe restreint de gestion avec la législation et les statuts de l'institution. L'administrateur partageait en outre son inquiétude concernant une dilution de la responsabilité des administrateurs et de la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles si un bureau exécutif était constitué.

Ce n'est donc pas moi, Madame la Députée, qui me suis immiscée dans l'organisation interne d'une institution culturelle. Mon action se fonde sur des questions qui m'ont été adressées à la suite de recommandations formulées, directement à l'ORCW, par l'autre pouvoir subsidiant, à savoir la ville de Mons. Par ailleurs, l'instauration d'un bureau exécutif a été inscrite à l'ordre du jour d'une réunion de l'organe d'administration, prévue le 24 septembre 2026.

Mon cabinet a donc effectué une première analyse, dont la conclusion était que les statuts de l'ORCW ne prévoient aucune disposition relative à un organe restreint de gestion. Sa constitution ne peut être matérialisée au moyen d'un règlement d'ordre intérieur pris par l'organe d'administration. Des modifications statutaires, approuvées par l'assemblée générale, s'avèrent en fait nécessaires.

En ce qui concerne l'ORCW, la mise sur pied d'un bureau exécutif ne relève donc pas de la seule compétence de l'organe d'administration. Elle ne pouvait donc être entérinée lors de la réunion du 24 septembre.

Par courriel, cette analyse a été partagée avec les administrateurs représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un mandat spécial leur a été donné de «ne pas suivre les recommandations formulées par la ville de Mons à l'occasion de la réunion du conseil d'administration convoquée ce 24 septembre 2025». J'insiste sur les termes «à l'occasion de la réunion du conseil d'administration convoqué ce 24 septembre 2025». Ce mandat concernait bien cette réunion, pas la mise en place d'un bureau exécutif dans l'absolu. Je rappelle à cet égard que, bien que les mandats soient répartis entre partis politiques conformément au Pacte culturel, les administrateurs désignés par le gouvernement représentent les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avant tout.

Complémentairement à la première analyse de mon cabinet, j'ai sollicité le Service général de l'inspection de la culture (SGIC) quant à la conformité des recommandations de la ville de Mons avec la législation de la Communauté française – notamment le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance») et le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la

reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène») – et avec les statuts de l'ORCW et le Code des sociétés et des associations.

Le SGIC a confirmé la nécessité d'une modification statutaire, étant donné que les statuts de l'ORCW ne prévoient pas explicitement l'existence d'un bureau. L'ensemble des éléments apportés par le SGIC sont actuellement à l'analyse au sein du cabinet.

Ma volonté n'est pas de m'immiscer dans la gestion des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit l'ORCW ou un autre. Vous le savez, la gouvernance culturelle et la liberté d'association sont des balises démocratiques auxquelles je tiens.

Cependant, il relève bien de ma compétence de m'assurer que les organes de gestion créés sont conformes aux obligations qui incombent à l'opérateur. De même, il ressort de ma responsabilité d'informer les directions ou les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des institutions culturelles lorsqu'ils m'interrogent ou s'exposent à des décisions potentiellement litigieuses portées à ma connaissance, tout comme il m'appartient de veiller au respect des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour ces éclaircissements. Je me demandais ce qui avait justifié votre action, mais effectivement, si ce type de décision ne relève pas des compétences du conseil d'administration et qu'un suivi a été apporté pour être conforme à la réglementation, c'est tout ce qui m'importe. L'initiative me semblait utile et efficace. Mon propos ne visait pas à questionner l'opportunité de cette initiative, mais plutôt les aspects réglementaires.

1.15 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Premier bilan des inscriptions dans les académies artistiques et musicales»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, cette rentrée marque l'entrée en vigueur de votre réforme des droits d'inscription dans les académies. Les enfants de moins de 12 ans sont désormais eux aussi soumis au paiement de ce droit d'inscription, à concurrence de 94 euros par an. Pour les familles qui souhaitent permettre à leur enfant de suivre des cours de musique, de danse ou de théâtre dans nos académies, cela représente un coût supplémentaire particulièrement douloureux, surtout en cette rentrée scolaire qui comptabilise déjà beaucoup de dépenses. Cela m'inquiète, car cette réforme rend la culture moins accessible. C'est la raison pour laquelle je vous interpelle en tant que ministre de la Culture.

Bien sûr, des mécanismes d'exemption existent et certains publics ont heureusement été exonérés. Toutefois, dans ces publics, il manque les familles monoparentales, qui doivent être incluses, sinon on passe complètement à côté de la réelle

VERSION PROVISOIRE

précarisation qui s'installe, même si elle a un nouveau visage. Je m'inquiète aussi pour la classe moyenne, qui est juste un peu au-dessus, pour les familles qui ont deux ou trois enfants, qui vont peut-être renoncer à inscrire leurs enfants aux cours de musique ou aux cours de danse, parce que cela engendre trop de frais.

Madame la Ministre-Présidente, bien que les inscriptions restent possibles jusqu'au 22 septembre, disposez-vous déjà de premières données ou d'une tendance concernant le nombre d'inscriptions enregistrées dans les académies pour cette rentrée 2026?

Quand nous disposerons des données exactes après le 22 septembre, allez-vous mettre en œuvre un ***suivi*** pour voir le réel impact de cette réforme sur l'accès à la culture de manière générale, mais aussi sur la charge administrative pour les secrétariats que cette nouvelle démarche représente et sur l'emploi? S'il y a moins d'inscrits, je crains qu'il y ait moins de professeurs. Comment éviter une culture à deux vitesses, engendrée par des raisons financières?

À Charleroi, nous avons fait la demande, par l'intermédiaire d'un courrier de l'échevine de la Culture, Julie Patte, à la ministre Glatigny, de reporter ces droits d'inscription et de récupérer ces 94 euros au plus tard en janvier, par exemple. Si c'était un problème d'année académique, cela pouvait aussi être fin décembre. La ministre a purement et simplement refusé la proposition. Je ne sais pas si vous avez été informée de ce courrier ou pas. Je l'ai avec moi et j'ai bien l'intention de vous le laisser. En tant que ministre de la Culture, surtout avec un projet dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui annonce votre volonté de renforcer l'accès à la culture, notamment pour les plus jeunes et les plus jeunes précarisés, je pense que reporter ces droits d'inscription de 94 euros de quelques mois pourrait peut-être permettre à certaines familles de souffler, mais aussi d'éviter une catastrophe concernant les inscriptions.

Vous avez également promis, Madame la Ministre-Présidente, un gel de la dotation en cas de diminution importante des inscriptions et d'éventuelles pertes d'emploi. Par ailleurs, certains argumentent en disant que les clubs de sport sont payants et que personne ne râle. Toutefois, les clubs de sport ne relèvent pas d'un enseignement artistique non obligatoire dispensé par des professeurs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, au même titre que les professeurs de français ou de mathématiques. Un club de sport doit payer ses coachs; je comprends donc qu'il demande une participation financière aux parents. Je le comprends moins en ce qui concerne les académies.

Je vous pose donc les trois questions suivantes: pouvez-vous intégrer les familles monoparentales dans les publics exonérés? Pouvez-vous prolonger le délai de paiement jusqu'en décembre ou janvier pour permettre aux parents de diluer ces 94 euros? Qu'en est-il du gel de la dotation en cas de pertes de fréquentation et d'emplois ?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Vos questions relèvent de la compétence de ma collègue, la ministre de l'Éducation. Je vais donc rappeler une série d'éléments qu'elle a pu fournir hier en commission à la même question qui lui était posée.

Comme vous l'avez dit, les inscriptions se poursuivent jusqu'au 22 septembre. Madame Glatigny fera le point une fois celles-ci clôturées, analysera les chiffres et en informera le gouvernement. Elle a d'ailleurs indiqué à plusieurs reprises en commission de l'Éducation qu'elle suivait la situation de très près. Une école secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ne ferme jamais du jour au lendemain. Si des cas particuliers devaient se présenter, des mesures compensatoires ou transitoires seraient proposées. C'est évidemment un point de vigilance important.

Ma collègue Mme Glatigny a reçu un comparatif sur une quinzaine d'écoles – ce n'est donc pas du tout exhaustif. Les effectifs entre le 30 août 2025 et le 30 août 2026 ne sont pas sensiblement différents. Mais ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, puisqu'ils concernent une quinzaine d'institutions et que les inscriptions se clôtureront le 22 septembre. Si l'évolution réelle des effectifs ne peut être connue qu'en fin d'année civile, après la clôture et la validation des inscriptions, le gouvernement restera attentif aux retours du terrain.

Je comprends pleinement les préoccupations que vous exprimez quant au rôle éducatif, culturel et social de nos académies. Elles constituent un dispositif unique en Europe, et leur accessibilité pour toutes et tous reste une priorité du gouvernement. La décision d'instaurer un droit d'inscription pour les élèves de 5 à 12 ans à partir de l'année scolaire 2026-2027 s'inscrit dans un contexte budgétaire particulièrement difficile. L'objectif n'est pas de restreindre l'accès à l'enseignement artistique, mais de garantir sa qualité et sa pérennité dans un cadre financier tenable.

J'entends bien votre préoccupation spécifique concernant les familles monoparentales et je la note. Le gouvernement a veillé à préserver l'accès des familles les plus fragiles, avec des exemptions et exonérations. Une partie du montant demandé, 19 euros, de mémoire, est réinvestie directement dans le fonctionnement des académies afin de renforcer leurs moyens pédagogiques et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Enfin, je rappelle que le gouvernement a également interdit aux académies de demander des droits complémentaires. C'est un élément non négligeable.

Nous restons pleinement engagés à soutenir l'éducation artistique, qui constitue un véritable vecteur d'émancipation et de citoyenneté. Je n'ai pas été informée du courrier que vous venez de me transmettre. Je vais en prendre connaissance. Nous restons évidemment vigilants quant au suivi de la situation.

VERSION PROVISOIRE

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il reste heureusement quatorze jours. Je vous réinterrogerai donc avec des chiffres arrêtés après le 22 septembre, puis à nouveau au mois de janvier, lorsque nous disposerons des chiffres réels après les inscriptions. J'en ferai une affaire personnelle, parce qu'un tel dispositif est important. Je suis moi-même une enfant issue dudit milieu et je me battrai jusqu'à la dernière minute pour le défendre.

J'ai déjà des données concernant le territoire de Charleroi et qui vont à l'encontre de ce que Mme Glatigny nous a dit. L'académie de Marcinelle m'indique qu'à la même période l'année dernière, elle comptait 645 élèves. Aujourd'hui, elle peine à atteindre les 300. L'académie de Mont-sur-Marchienne me parle d'une véritable catastrophe dans le domaine des arts de la parole: 20 élèves en moins dans un secteur, 35 dans un autre. Cela représente déjà 55 enfants en moins. À Couillet, on me dit que, dans les sections qui se rendent directement dans les établissements scolaires, la situation est également catastrophique: ils comptent deux élèves là où ils étaient vingt auparavant, trois là où ils étaient quinze.

Nous verrons quelle sera la tendance définitive le 22 septembre. Toutefois, le risque, et cela ne dépend pas de Mme Glatigny, mais de vous, c'est que demain des enfants ne fassent plus de théâtre, de danse ou de musique. Ce ne sont pas des extras. Vous le savez aussi bien que moi. Ce sont des outils d'émancipation, de confiance en soi et de réussite. La gratuité de la culture pour les enfants répondait précisément à une volonté: faire en sorte qu'elle reste accessible à tous les enfants, et pas uniquement à certains. Aucun enfant ne devrait avoir à choisir son activité culturelle en fonction du portefeuille de ses parents. Effectivement, certains publics sont exonérés, et heureusement. Mais il en manque un, et je vous l'ai déjà dit: les familles des classes moyennes. Ce sont elles qui paient aujourd'hui. Cela vous semble-t-il juste?

Ce sont pourtant ces mêmes familles auxquelles, pendant toute la campagne électorale, vos deux partis n'ont cessé de dire qu'elles devaient être récompensées parce qu'elles contribuent davantage à la collectivité. Toutefois, ce sont elles qui, aujourd'hui, paieront l'addition sur une matière aussi essentielle que l'accès de leurs enfants à la culture.

J'en conclus ceci: quand on s'attaque à la culture, quand on s'attaque aux médias, quand on s'attaque aux enseignants, quand on s'attaque aux plus faibles et quand on s'attaque aux artistes, cela porte un nom. Et le nom n'est pas très joli.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Bruno Lefèbvre, intitulées «Quelle sera la suite du parcours scolaire des élèves

aujourd'hui rentrés en première année secondaire?», «Climat social délétère dans le secteur de l'éducation», «Contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), fin des nominations et soutenabilité budgétaire», «Le gouvernement toujours aussi silencieux face à la crise énergétique qui perdure?», «Canicules et changement climatique: quelles actions concrètes du gouvernement?» et «Avant-projet de décret relatif aux conditions de subventionnement dans les secteurs de l'éducation permanente et des centres d'archives d'intérêt patrimonial», de M. Grégory Chintinne, intitulées «Promotion de la bande dessinée auprès des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Retour du CD et valorisation des artistes et labels de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Charles Gardier, intitulée «Synergies nord-sud», et de Mme Fadila Laanan, intitulées «Pratiques de lecture de fiction en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Label pour les musiques générées par IA sur les plateformes de streaming musical», sont reportées.

Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Amandine Pavet, intitulées «Fiche action stratégie "Genre et droits des femmes" culture», «Maison des travailleuses et travailleurs des arts», «Sans subventions, l'accessibilité de la culture disparaît» et «Calcul de la pension des artistes», de M. Grégory Chintinne, intitulée «Accessibilité tarifaire des festivals de musiques classiques et dépendance des billetteries aux subventions publiques», de M. Charles Gardier, intitulée «Pension des artistes», de Mme Isabella Greco, intitulées «Sauvegarde de notre patrimoine à travers les langues régionales endogènes» et «Bilan et avenir des festivals d'été en Fédération Wallonie-Bruxelles face aux difficultés financières et climatiques», de Mme Fadila Laanan, intitulée «Maison des travailleuses et travailleurs des arts», et de M. Jori Dupont, intitulée «Problématique de la transmission successorale des biens numériques», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h45.*

VERSION PROVISOIRE